

20240129_DL_01

**OBJET : Débat d'orientations
budgétaires 2024**

Date de convocation :
22 janvier 2024

Date de séance :
29 janvier 2024

Date d'affichage :
13 février 2024

Membres en exercice : 46

Membres présents : 18

Membres votants : 26

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément aux statuts*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 29 janvier 2024 à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents :

M. DE MONCLIN Arnaud, M. BEUFILS Christian, Mme DE WAZIER Isabelle, M. DEFRANCE Hervé, Mme HEROUART Josiane, M. DE JENLIS Hubert, Mme MAILLE-BARBARE Françoise, M. THUEUX Jacky, M. HAZARD Guy, M. MAROTTE Philippe, M. BEAUMONT Joel, M. LEFEBVRE Julien, M. DEMARCY Denis, M. DEBEUGNY François, M. DELFOSSE Jean-Philippe, M. VARLET Philippe, M. PARSIS Laurent, Mme DELETRE Margaux.

Secrétaire de séance : M. PARSIS Laurent

Pouvoirs :

M. DECLE donne pouvoir à M. VARLET
M. GEST donne pouvoir à Mme DELETRE
Mme POUPART donne pouvoir à M. DELFOSSE
M. WALIGORA donne pouvoir à M. DEBEUGNY
M. GORRIEZ donne pouvoir à M. PARSIS
M. MAILLE donne pouvoir à M. DEFRANCE
Mme LEMAIRE donne pouvoir à M. DEMARCY
M. PAYEN donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de l'établissement et d'informer sur sa situation, sur la base d'un rapport détaillé joint au présent ordre du jour.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu la loi portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) du 7 août 2015 et notamment son article 107 portant sur les règles relatives au DOB,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5722-1,
- Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précisant les modalités de publication et de transmission du rapport du DOB,
- Vu le rapport de présentation du DOB de l'exercice 2024 concernant le budget principal et les budgets annexes,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2024 est arrêté sur la base du rapport présenté par le Président et des modifications qui y ont été éventuellement apportées. Ce rapport dans sa version définitive est joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.